



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

VIET NAM: LOI N° 42/2019/QH14 DU 14 JUIN 2019 – MODIFICATIONS APPORTÉES À
CERTAINS ARTICLES DE LA LOI SUR LES SERVICES D'ASSURANCE
ET DE LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Membre présentant la notification	VIET NAM
--	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LOI N° 42/2019/QH14 DU 14 JUIN 2019 – MODIFICATIONS APPORTÉES À CERTAINS ARTICLES DE LA LOI SUR LES SERVICES D'ASSURANCE ET DE LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
Objet	Droit d'auteur et droits connexes; propriété industrielle (générale); moyens de faire respecter les droits; autre
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/VNM/21_2181_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/VNM/O/1 ; IP/N/1/VNM/I/1
Brève description du texte juridique notifié La Loi porte sur les modifications de la Loi sur la propriété intellectuelle n° 50/2005/QH11, dont certains articles ont été modifiés conformément à la Loi n° 36/2009/QH12. La Loi modifiée sur la propriété intellectuelle comprend 11 modifications/compléments relatifs aux brevets, aux marques, aux indications géographiques et aux moyens de faire respecter les droits. Les modifications/compléments visent à rendre les lois et règlements actuels conformes à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) qui est entré en vigueur au Viet Nam le 14 janvier 2019 et dont le Viet Nam est l'une des parties contractantes.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	1 ^{er} novembre 2019; à l'exception de certaines dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle qui prennent effet à compter du 14 janvier 2019 et concernent les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> a) les demandes de droits de propriété industrielle présentées à partir du 14 janvier 2019; b) les demandes d'invalidation de certificats d'enregistrement de brevets, de solutions d'utilité ou d'indications géographiques accordés sur la base de demandes de droits de propriété industrielle présentées à partir du 14 janvier 2019; c) les demandes d'annulation de certificats d'enregistrement de marques présentées à partir du 14 janvier 2019; d) les actions en justice pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle acceptées par les autorités compétentes à partir du 14 janvier 2019; les autres demandes relatives à la protection de la propriété intellectuelle présentées à partir du 14 janvier 2019.
Autre date	Adoption: 14 janvier 2019

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 mars 2021
Autres renseignements	Loi modifiée sur la propriété intellectuelle n° 50/2005/QH11: https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/en/vn/vn063en.pdf Loi n° 36/2009/QH12: https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/en/vn/vn047en.pdf
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Viet Nam vietnamipo@ipvietnam.gov.vn

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.